

Compte-Rendu : Conseil Municipal du 20 juin 2020

Présents :

Benoit Olive, Didier Alary, Pierrick Salamero-Julia, Dominique Lance.

Excusés :

Nathalie Cervello, Philippe Torres, Patrick Dulcet.

Ouverture de la séance à 10h00 par Benoit OLIVE.

Secrétaire de séance : Dominique Lance

Ci-après, le traitement des délibérations prévues à l'ordre du jour.

❖ Délibération pour la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant à la CLECT (commission de la communauté des communes).

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU) En clair, son objectif est de s'assurer de l'équilibre de ces transferts de charges entre les parties prenantes et que ces derniers s'opèrent dans un climat de confiance.

Délégué titulaire : Benoit Olive

Délégué adjoint : Philippe Torres

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ Devis relatif aux travaux supplémentaires à la cour de la mairie.

La technique utilisée sera le ragréage : Nivellement nécessaire pour éviter d'une part, quelques incidents (chutes, torsion de chevilles, etc...) et d'autre part, permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir un accès sécurisé au bar/épicerie, à la mairie et autres. L'entreprise OCTP de Quillan présente un devis de 1 608,00€.

→ *Devis accepté à l'unanimité des présents.*

❖ Délibération pour autoriser la signature de la convention entre la commune et des bénévoles pour assurer des travaux de voirie (délibération bénévolat)

Cette convention permettra à la commune de faire appel à des bénévoles pour des tâches ponctuelles et d'intérêt général.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ Délibération pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales.

Cette commission doit être composée de 6 titulaires et 6 suppléants. Elle doit être constituée de résidents de la commune soumis au paiement des impôts directs. Le maire, Benoit Olive, en sera le président. Le rôle de cette commission est de s'assurer que tous les habitants de la commune sont à jour du paiement des impôts locaux et autres. Il a été

proposé 24 noms au service des impôts, 12 parmi ces 24 seront tirés au sort par cet organisme.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Travaux ONF**

Travaux de réfection de pistes forestières sur la zone « Montnaie Gravas », « Resclause ».

-Curage des renvois d'eau et des fossés.

La contribution financière attribuée à notre commune est de : 1 840€ HT

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Divers**

Remise en état du captage d'eau de la Majousse (alimentation des fontaines de la commune)

- En collaboration avec les conseillers municipaux et les agents techniques de la commune, il est proposé aux personnes (particuliers) qui le souhaiteraient, de participer à ce travail d'intérêt général qui se déroulera le jeudi 02 juillet 2020.

Pour ce faire, elles doivent se faire connaître auprès de la secrétaire de mairie avant le lundi 30 juin.

Philippe Torres et Didier Alary, conseillers municipaux en charge du dossier, les recontacteront avant l'intervention pour leur en préciser les modalités.

Entretien village

- Répartition entre les agents techniques :
Patrick Julia → Buillac
Bernard Jumbou → Roquefort

Travaux sur la D17

ARRETE

ARTICLE 1 : à compter du 24 juin 2020 et jusqu'au 02 octobre 2020 inclus, sur la route départementale N° 17 dans sa partie comprise entre le PR 8 + 0215 et le PR 8 + 0415 est soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

- la circulation des véhicules est alternée par B15+C18 ou feux sur décision du gestionnaire de la voirie ;
- la vitesse maximale autorisée est fixée à 50 Km/h ;
- le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- l'arrêt et le stationnement sont interdits.

Ces dispositions sont applicables 7j/7 et 24h/24.

BIG BAG (sacs de collecte ponctuelle des déchets verts mis à disposition par la commune, notamment lors de la tonte des jardins, pas de terre).

- Ils sont à récupérer au hangar de la commune tous les jours vers 11h45. Lorsque ces derniers sont pleins, merci d'appeler la secrétaire de mairie pour l'enlèvement.

ENCOMBRANTS La collecte des encombrants du 26 juin 2020 a été annulé. A ce jour, le planning des encombrants du 2^{ème} semestre ne nous a pas été communiqué

L'ensemble des délibérations et sujets étant traités, le Conseil Municipal est levé. Les délibérations sont affichées et consultables à la Mairie.